



Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant suspension d'engagement
du sapeur 1ère classe Rémy
LACOMBE du CIS ST SULPICE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de suspension d'engagement du sapeur 1ère classe
Rémy LACOMBE en date du 30 août 2015, pour une durée d'un an,

VU l'avis favorable du comité de centre de ST SULPICE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du sapeur 1ère classe Rémy LACOMBE, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de ST SULPICE, est suspendu, à sa demande, à compter du 1er septembre 2015, pour une durée d'un an.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **14 SEP. 2015**

Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :